

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

SOUS-AMENDEMENT

N° 275

présenté par
M. Mariani-----
à l'amendement n° 123 Mme Marc
-----**APRÈS L'ARTICLE 14**

Dans l'alinéa 2 de cet amendement, substituer aux mots :

« préfet de région, un représentant de la région, un représentant du département, le président de l'association des maires »

les mots :

« représentant de l'État dans la région d'outre-mer, un représentant de celle-ci, un représentant du département d'outre-mer, le président de l'association des maires du département d'outre-mer. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.